

Foncier

Élus communaux, vous avez votre mot à dire !

Élus communaux, vous avez votre mot à dire pour préserver le foncier agricole, fer de lance de l'installation ! Les candidats frappent à vos portes, ils veulent vivre du travail de la terre. Ils cherchent à mettre leur force de travail au service du noble métier qui consiste à produire ce que nous mangeons. Ils sont prêts pour le parcours du combattant, ont un projet, du courage à revendre, et ils y croient.

Tout semble fait pour les accueillir :

- des terres agricoles à recenser (en friche ou en voie d'être cédées pour départ en retraite) ;
- une envie des consommateurs d'acheter des produits locaux ;
- un contexte économique déplorable pour la plupart des producteurs en filière longue : aussi bien des éleveurs lait ou viande, des viticulteurs ou autres producteurs de fruits, souffrent de ce système libéral. Il existe donc une place pour les circuits courts ;
- une prise de conscience de plus en plus d'élus de l'enjeu de maintenir des terres destinées à l'alimentation.

Alors, yaka ?

Malheureusement, les choses ne sont pas si simples. Tout un chacun rêve de posséder sa « petite maison dans la prairie », et nous serions de mauvaise fois si nous les blâmions, nous qui vivons dans nos fermes loin de l'agitation des cités...

Ainsi les élus des communes se trouvent confrontés aux intérêts contradictoires des habitants. La pression foncière est forte, entre les demandes de permis de construire, les projets industriels ou commerciaux, l'amélioration des infrastructures, les besoins agricoles, la chasse, le tourisme. Ils sont soucieux de créer de l'emploi. C'est à nous, paysans, de les convaincre que l'agriculture est créatrice d'emplois et amène de la vie dans leur territoire. En Ardèche, une zone industrielle faisait miroiter cent vingt emplois.

En réalité, peu d'entreprises s'y sont réellement implantées, les terres agricoles ont néanmoins disparu, cent vingt emplois agricoles ont été supprimés pour en créer seulement soixante.

Certains élus semblent sensibilisés à l'importance de préserver le foncier, mais lorsqu'ils ont le choix entre l'implantation d'un centre commercial et des activités agricoles, ils choisissent souvent la première solution. C'est là qu'intervient notre rôle de citoyen, de syndicaliste, ou de représentant associatif : persuadons-les de préserver le foncier pour un usage agricole, et de favoriser les installations plutôt que l'agrandissement.

A nous de les rencontrer, de participer aux commissions foncières communales, de faire preuve de vigilance en participant aux révisions du PLU (plan local d'urbanisme), et de leur faire prendre conscience que la priorité à la création de projets agricoles ne pourra que les conforter dans leur rôle d'élus. Le partenariat entre les diverses structures s'avère primordial : communes, départements, région, Safer, chambres d'agriculture, syndicats, Adear, associations. On ne peut pas s'en remettre à la responsabilité des élus sans se « mouiller » totalement. Alors, à nous d'agir !

Faisons en sorte de préserver le foncier agricole pour installer, et développer l'alimentation locale, et chacun y trouvera son compte.

Véronique Léon,
paysanne
en Ardèche, membre
du comité national
de la Confédération
paysanne



États des lieux

Une palette d'outils pour intervenir

Les élus ruraux ont la capacité de trouver des formes de maîtrise foncière qui permettent l'installation de nouveaux paysans. Aperçu – non exhaustif – des actions que les maires peuvent mettre en place sur leurs communes.

Les élus ruraux ont un rôle essentiel pour mieux préserver le foncier agricole en donnant priorité au droit d'usage. Pour faciliter l'accès au foncier aux nouveaux venus sur leurs communes, ils disposent de différents outils. Ceux-ci ne pourront cependant être mis en œuvre de la même manière dans tous les contextes. Souvent complexes à mobiliser, nécessitant la mise en relation de différents acteurs aux intérêts parfois contradictoires, ils ne pourront donner de résultats sans une véritable volonté politique... et une bonne communication.

• La sensibilisation des propriétaires

Une commune peut réunir tous les propriétaires pour les sensibiliser aux problèmes de disparitions des paysans et les inciter à louer ou à vendre leurs terres à des porteurs de projets.

Plu et Scot

Le PLU est la clé de voûte de l'aménagement communal. Ce document d'urbanisme va dans le sens de l'intérêt général et ne saurait en aucun cas contenir de disposition relevant de l'intérêt privé. Il contient des intentions, des objectifs politiques, et non des procédures opérationnelles. Bien utilisé, il peut permettre d'avoir une réelle emprise sur le développement de la commune.

Le Scot a été créée en 2000 avec la loi Solidarité et Renouveau Urbain. C'est un document d'urbanisme à valeur juridique qui encadre le développement d'un territoire donné dans une perspective de développement durable. Il a pour but de coordonner les différentes politiques publiques sectorielles d'aménagement de l'espace (transport, urbanisation, habitat, paysage...). Les documents d'urbanisme, comme le PLU, doivent obligatoirement être compatibles avec le Scot.

Un Scot contient un rapport de présentation (diagnostic), un projet d'aménagement et de développement durable (enjeux/objectifs politiques) et un document d'orientation générale (leviers d'action). Si la loi impose les thèmes devant être traités, elle ne donne pas d'indication sur les orientations du SCOT, ou sur le niveau de contrainte qu'il peut contenir.

• La réglementation de l'occupation des sols

Faire respecter la vocation agricole de certains terrains, c'est réguler la pression foncière urbaine et l'augmentation du prix des terres. Le code de l'urbanisme et les documents qui en résultent [carte communale, PLU, Scot (voir encadré)]

énoncent les grands principes de protection et d'équilibre de l'espace. Dans le cadre des compétences qui leur sont accordées, les maires en sont les principaux gestionnaires. Ils doivent notamment assurer la protection des milieux naturels et des paysages (voir encadré) et promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales.

La mise en œuvre d'outils comme le PLU permet la protection des terres agricoles par la définition des zones agricoles qu'ils donnent et par le règlement très restrictif qui y est appliqué.

Concernant les terres en friches, le Code rural donne obligation au propriétaire d'entretenir les terres. En cas de non-respect de cette réglementation, le maire peut saisir le préfet afin qu'il ordonne l'entretien ou l'installation d'un agriculteur. La commune ou l'intercommunalité peut mettre



Aménagement du territoire, organisation de la profession agricole, relation agriculteurs-citadins... nombreux sont les sujets que doivent aborder les élus qui se lancent dans un projet de réserve foncière.

en place des mesures incitatives pour qu'elles soient exploitées, notamment par les éleveurs.

• Des mesures fiscales incitatives

Les communes peuvent accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur le foncier non bâti pendant cinq ans pour les nouveaux installés. Il faut pour cela une délibération du conseil municipal.

• Le stockage de foncier

Une commune peut mettre en place une réserve foncière. Elle se porte acquéreur de terres dans le but de constituer le noyau d'une future exploitation. La commune peut faire appel à la Safer – dans le cadre de convention d'intervention foncière – qui pourra user de son droit de préemption. Lors de la vente des terrains agricoles, les terres pourront ensuite être rétrocédées à la commune ou à un porteur de projet. Les frais de stockage peuvent être pris en charge par une

Un zonage difficilement réversible : la ZAP

Instaurée en 1999, la ZAP (Zone agricole protégée) met en place la préservation d'un espace au nom d'un intérêt général qualifié par la qualité de la production ou la situation géographique, en principe sur une zone déjà agricole. Le circuit de décision pour un tel classement est le suivant : proposition par la mairie à la préfecture. Celle-ci lance une enquête publique qui déterminera le classement ou non. La préfecture consulte la chambre d'agriculture et la CDOA pour un avis conforme. Le classement établit l'interdiction de changement d'affectation des sols et de travaux qui altèrent le potentiel agronomique. Il faudra avoir l'autorisation de la mairie, avec avis de la chambre d'agriculture et de la CDOA, pour tous travaux. Les modifications de PLU ne pourront plus déclasser la ZAP.

Élus locaux et agriculteurs : un partenariat gagnant

La commission cantonale transmission/installation du canton de Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Atlantique) rassemble élus et agriculteurs du territoire qui souhaitent échanger sur ces sujets. Elle aborde les transferts de foncier en cours (CDOA, Safer...), mais également les problématiques du territoire : fermes sans successeurs, état de santé de certaines productions, impact de la sécheresse... Les actions mises en place peuvent aller du simple contact, au courrier pour l'administration, à la mise en relation, ou à l'organisation de réunions de médiation ou de soirées sur l'installation ou la transmission. La particularité de composition de cette commission (élus municipaux, conseillers généraux et agriculteurs) permet de bien tenir compte des attentes de chacun et de sensibiliser les uns aux problématiques des autres. Cela facilite un dialogue qui ne se ferait pas, ou se ferait moins sereinement, dans d'autres assemblées. C'est aussi l'occasion, pour les agriculteurs, de faire passer le message d'une meilleure prise en compte de l'agriculture en échangeant avec les élus sur l'avenir des filières de

production, de leur écoulement local mais également sur les infrastructures prévues, les réserves foncières envisagées...

Même si cette commission permet, en se réunissant régulièrement, de créer une dynamique de territoire, il est parfois difficile de rester mobilisés sur ces sujets quand les règles de transferts de foncier se libéralisent, quand la situation économique devient de plus en plus difficile.

Pour autant, cette commission a de nombreuses réalisations à son actif : installations, partage équitable de foncier, de nombreuses soirées d'échanges... et bien sûr, des élus plus attentifs aux problématiques agricoles. C'est sur ce constat positif que se mobilisent les membres de la commission afin de continuer à participer à un développement de leur territoire plus solidaire et plus respectueux des paysans qui le composent.

Soizic Gueguen,
animatrice de Cap 44, membre de la Fadear



Commission cantonale transmission/installation du canton de Saint-Julien-de-Vouvantes : un dialogue s'instaure entre élus et agriculteurs, qui ne se ferait pas ou moins sereinement dans d'autres assemblées.

intercommunalité ou une collectivité territoriale.

• Un diagnostic territorial

La commune, accompagnée par différents animateurs (Adear, Adasea, Appeti⁽¹⁾...) peut, à partir d'une base de données informatiques actualisées, déterminer ou anticiper les mouvements fonciers sur leur territoire et identifier les exploitations agricoles sans repreneur.

• Le recensement de biens vacants

La commune peut faire des recensements de biens vacants (qui se sont perdus au fil des successions ou qui n'ont pas d'héritier) et demander à ce que l'État en fasse la publicité. L'État devient alors propriétaire des terres dont personne n'a revendiqué les biens au bout de six mois. Elles peuvent être rétrocédées par le service des domaines.

• Les fermes relais et les fermes communales

Pour permettre l'installation hors cadre familial de candidats ne pouvant supporter le coût d'acquisition d'un fonds agricole, les communes peuvent acquérir tout ou une partie du foncier permettant de rassembler une surface suffisante à l'installation. Dans cet objectif-là, elles peuvent aussi acheter, rénover ou construire un bâtiment. Dans le cas

d'une ferme communale, la collectivité installe un « gérant » et conserve le patrimoine qu'elle acquiert ; elle s'assure ainsi de la continuité de l'activité agricole, même à long terme. Dans le cas d'une ferme relais (location vente) le jeune installé bénéficie du pouvoir d'investissement de la commune, tout en devenant progressivement propriétaire des bâtiments.

• L'association foncière pastorale

L'AFP est une personne morale qui regroupe les propriétaires fonciers (privés et collectivités) de terres pastorales et de terrains boisés. Elle est le moyen, pour les propriétaires qu'elle réunit, de décider eux-mêmes de l'utilisation de leurs terrains et d'en organiser la mise en valeur. Cette formule permet la réunion de propriétés diverses pour constituer des unités viables.

Outre l'accès au foncier, l'installation agricole est aussi tributaire de la disponibilité en logement. Celle-ci devient de plus en plus problématique avec la spéculation sur l'immobilier. Les maires, là aussi, disposent de moyens d'intervention. Notamment, les communes bénéficient de subventions pour entreprendre la création ou la rénovation

de logements locatifs sociaux. S'il n'y a aucune possibilité d'accès à du logement existant pour les nouveaux arrivants, reste le choix de l'autoconstruction, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire à proximité de leur exploitation.

Cécile Koehler

(1) *Accompagnement à la création d'activités de porteurs de projets et de territoires innovants, rattaché aux Programmes d'initiative communautaire européens Equal. Partenariat regroupant l'Université Jean Monnet, la communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole, les associations Afip Rhône-Alpes, l'Ardear, et les deux CFPPA de l'Ain.*

Sources :

- Brochure éditée en mai 2010 éditée par l'Ardear Rhône-Alpes : « *Les élus ruraux et l'accès à l'habitat, au foncier et au bâti des créateurs d'activités* ». Ardear Rhone-Alpes. Tél. : 04 78 37 32 85 ardear.ra@wanadoo.fr
- Étude éditée en 2008 (en cours de réactualisation) par la Confédération paysanne du Languedoc-Roussillon : « *Foncier agricole : les outils des collectivités territoriales* ». Tél. : 04 66 59 41 98 languedocroussillon@confederationpaysanne.fr
- 4-pages édité en 2004 par la Confédération paysanne et Ardear Midi-Pyrénées : « *Les collectivités locales face à l'installation* ». Tél. : 05 63 20 40 49 cp.midipyrenees@wanadoo.fr ou ardear.mp@wanadoo.fr

Témoignages

Rhône - « Développer une activité économique de proximité »

Assurer la pérennité de l'outil de production et conserver la vocation agricole des terrains à long terme sont parmi les priorités du Syndicat mixte des Monts d'Or, aux abords de Lyon. Interview d'Yvon Leprince, son directeur.

Quel est l'intérêt pour un Syndicat mixte d'installer un agriculteur (qui « consomme » beaucoup d'espace), plutôt que de faire des lotissements ou des zones commerciales, sources d'impôts locaux ?

Yvon Leprince : Le but d'une collectivité locale n'est pas de faire des investissements rentables, mais de veiller à l'intérêt général. Et cela, les élus du Syndicat mixte avec lesquels nous travaillons depuis plus de quinze ans l'ont bien compris. Si on laisse faire dans les Monts d'Or, la tendance naturelle est au « mitage » périurbain des zones agricoles et naturelles, la disparition progressive des exploitations, le développement de la friche, l'étalement urbain. Nous avons anticipé cette tendance en identifiant les espaces qui risquaient de perdre leur vocation agricole et les élus ont décidé d'adopter une politique plus volontariste. Aujourd'hui, installer des agriculteurs en périphérie de Lyon permet de développer une activité économique de proximité, avec la vente en circuits courts, tout

en assurant une gestion harmonieuse de l'espace. C'est doublement intéressant, surtout lorsqu'on connaît la hausse de la demande en produits locaux de l'agglomération lyonnaise !

De quelle manière intervient le Syndicat mixte pour conserver le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs ?

La première chose est d'éviter la destruction des outils de production. Pour conserver des noyaux durs d'exploitation, le Syndicat mixte a signé des conventions avec des agriculteurs pour qu'ils maintiennent une activité sur des espaces à rentabilité faible mais représentant un enjeu d'intérêt général, tel que des prairies extensives. Nous avons aujourd'hui près de 300 hectares conventionnés sur une surface agricole totale de 1 700 hectares. Concrètement, nous versons aux agriculteurs 268 euros par hectare pour le maintien d'une activité sur ces terrains.

Notre deuxième axe de travail est la vigilance foncière. Nous avons une conven-

tion avec la Safer : chaque notification de vente passe par les mains du Syndicat mixte, qui peut demander à cette structure de préempter pour que la collectivité soit prioritaire dans l'acquisition du terrain. Quand le terrain est trop cher, nous demandons une action en révision de prix. Nous avons ainsi acquis, en plus de la ferme des Blin (voir ci-dessous), une vingtaine d'hectares pour échanger et recréer des unités foncières. Par ailleurs, nous avons un projet à Saint-Romain et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, où nous souhaitons reconstituer, d'ici un à trois ans, une unité foncière suffisante pour installer un nouvel agriculteur.

Propos recueillis

par **Samuel Richard**, animateur de la Confédération paysanne du Rhône

Tiré du trimestriel d'information agricole du Rhône « *Le Réveil paysan* », hiver 2010, n° 78

Contact : Syndicat Mixte de Monts d'Or : www.montsdor.com – Tél. : 04 72 52 42 30 contact@montsdor.com

Une chèvrerie intercommunale à 30 kilomètres de Lyon



Alain et Corinne Blin, éleveurs de chèvres, payent un fermage au Syndicat Mixte des Monts d'Or pour l'utilisation des bâtiments et des 2,5 hectares intercommunaux.

Non issus du milieu agricole, plus de 40 ans, sans apport financier conséquent... A priori, une installation difficile s'engage pour Corinne et Alain Blin. Sauf que... Les parents de Corinne,

propriétaires d'une maison à Limonest, ont un voisin agriculteur qui part à la retraite. Ce voisin préfère ré-installer d'autres agriculteurs à sa suite plutôt que d'attendre que ses terres passent en zone constructible ou

que d'autres voisins s'agrandissent. Et surtout, il existe une volonté politique forte au niveau local pour conserver des espaces agricoles malgré la pression foncière de l'agglomération lyonnaise.

La commune de Limonest, membre du Syndicat mixte des Monts d'Or, a acquis un terrain de 2,5 hectares, en lien avec la Safer. Le projet du couple Blin ayant conquis les élus locaux, ces terrains sont mis à disposition du Syndicat mixte pour construire une fromagerie et un bâtiment d'élevage. Coût total de l'investissement : 255 000 euros.

Le couple s'installe en 2006 sur 18 hectares. Il réalise les aménagements intérieurs et devient fermier des bâtiments inter-

communaux et des 2,5 hectares, pour un montant de fermage annuel de 4 700 euros.

« C'est beaucoup moins que les annuités que j'aurais dû payer si j'avais fait un prêt pour faire construire », s'exclame Alain. « Et puis, même si je ne suis pas propriétaire, ils ont été à mon écoute et ont dessiné les bâtiments en fonction de mon projet. »

Avec un troupeau de 74 chèvres laitières et 3 boucs, les éleveurs transforment aujourd'hui 45 000 litres de lait par an en fromages vendus uniquement en circuits courts. Ils sont actuellement en conversion bio. En somme, une installation sereine et réussie.

Samuel Richard

Drôme - Un groupe local fortement mobilisé

En sept ans, une petite commune à 1 100 mètres d'altitude, sans le sou, sans Plu⁽¹⁾ et sans réserve foncière à valeur agricole, facilite quatre créations d'entreprise (dont trois agricoles), permises par une forte mobilisation locale et l'appui financier de la Foncière Terre de liens.

A Saint-Dizier-en-Diois, commune de montagne étalée sur 1 350 hectares de pâturages et de forêts, la question du foncier sensibilise fortement les trente-sept habitants.

Dans les années 1970, on dénombrait onze exploitations agricoles. À partir des années 1980, une tendance lourde se fait sentir : nombreux sont les bâtiments et les terres, abandonnés par une génération de paysans âgés, qui partent à l'agrandissement des exploitations restantes et surtout au développement du résidentiel secondaire. Cette forte pression foncière vient concurrencer l'installation de nouveaux actifs.

« Pour l'enrayer, la commune doit se positionner politiquement », insiste Robert Delage, maire de Saint-Dizier. « Les élus et la population locale sont convaincus de l'enjeu d'inverser la tendance pour conserver un territoire rural riche et diversifié. »

En 2003, alors qu'il ne reste que trois paysans, une ferme de la commune est rachetée par l'intermédiaire de la Safer par un jeune ménage ayant un projet d'élevage caprin. Mais la vente est contestée par un agriculteur local, auquel le tribunal paritaire des baux ruraux donnera raison en 2005. Une partie du foncier doit alors lui être reversée, mettant à mal la viabilité de la ferme récemment développée par les chevriers. Peu de temps après, une autre exploitation est mise en vente (60 ha avec une habitation et un bâtiment agricole) suite au décès de son propriétaire. Les élus locaux se mobilisent pour créer une ferme communale qui viendrait conforter l'installation des chevriers

devenue très précaire. La mairie sollicite la Safer. Malheureusement, le temps manque, et elle ne parvient pas à mobiliser les soutiens aux niveaux départemental et régional pour obtenir les financements publics nécessaires. Sous l'impulsion de la municipalité, un groupe informel se constitue impliquant des conseillers municipaux, des agriculteurs et des résidents secondaires afin d'aider à monter une SCI. L'association Terre de liens, qui démarre ses actions en faveur de l'accès collectif au foncier, apporte ses compétences techniques.

Trois fermes sauvées

La mobilisation porte ses fruits et la SCI se porte acquéreur de la ferme en 2006 dans le cadre d'une vente amiable avec l'accord de la Safer. Les terres sont louées aux chevriers et les bâtiments sont mis à disposition d'une jeune entreprise qui fait de la location de toilettes sèches.

Toujours en 2006, une autre ferme se libère (93 hectares, 2 hangars et une maison d'habitation à rénover).

« Encore avec l'aide du groupe local, des démarches sont entreprises auprès des propriétaires en indivision. Il faut arriver à les convaincre de laisser leur propriété non pas aux chasseurs ou aux Hollandais, mais à des jeunes qui travailleront sur la commune. Notre objectif est de monter une ferme communale », relate le maire qui était aussi vice-président de la communauté de communes du Diois. Les négociations avec les indi-

visaires avancent et la mairie demande l'intervention de la Safer qui reprend la médiation foncière. Un appel à candidature est lancé. Parmi les quatorze candidats qui y répondent figure un couple, Ingrid et Fabien, ayant un projet d'élevage ovins et de microbrasserie.

Du côté de la mairie, la recherche de financements reste insuffisante pour mener à bien ce projet de ferme communale. La municipalité et le groupe local demandent l'appui de la Foncière Terre de liens. C'est elle finalement qui deviendra propriétaire de l'ensemble. Ingrid et Fabien en seront les locataires. Le groupe local est là pour leur prêter main forte. Aujourd'hui, le projet est opérationnel.

Actuellement, une autre installation est en cours, toujours avec la contribution de la Foncière Terre de liens et l'appui du groupe local et de la municipalité. En mars 2010, la Safer a attribué une ferme de 40 hectares à la Foncière pour la louer à un chevrier.

« Certes, notre commune n'a pas de ferme communale comme je l'aurais souhaité. Mais avec ses cinq agriculteurs, bientôt six, nous avons une commune vivante. A Saint-Dizier, nous essayons de vivre du métier de paysans, modestement mais pleinement ! » souligne le maire, lui-même ancien paysan.

Cécile Koehler

(1) Plan local d'urbanisation.

Contact : Mairie de Saint-Dizier-en-Diois
Tél. : 04 75 21 47 88

Témoignages

Vaucluse - « Mener une véritable politique foncière »

Au Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse, la communauté de communes met en œuvre une nouvelle politique foncière, unique à ce jour en région Paca.



Signature à la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse d'une convention pour l'installation de deux jeunes agriculteurs maraîchers, Arnaud et Fabien Dijon.

La communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse⁽¹⁾ décide en 2008 de changer sa politique foncière. Face au taux d'urbanisation sans cesse croissant (1,95 % par an), les terres agricoles disparaissent alors qu'elles sont d'excellentes qualités agronomiques, bien irriguées et ensoleillées.

« Les élus ont pris conscience que l'activité agricole est une des principales richesses économiques du territoire et mérite toute notre attention », explique Catherine Légier, présidente de cette communauté de communes.

L'appel à projets de l'Agence de l'eau, intitulé : « De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides », incite les conseillers intercommunaux à passer à l'action.

La protection des terrains agricoles, une politique volontariste pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ou leur maintien, la promotion de l'agriculture biologique et des circuits courts

deviennent les grands axes de la nouvelle orientation.

Sur son budget de 2009, la collectivité locale ponctionne 400 000 euros pour l'achat de 45 hectares afin d'installer des paysans en location-vente.

« Nous souhaitons qu'après trois ans de location, les agriculteurs nous rachètent le terrain, afin que nous puissions à nouveau investir dans le foncier et faciliter d'autres installations. Notre objectif, d'ici trois ans, est de passer à 6 % de terres cultivées en bio, soit doubler la surface actuelle. En fait, vu l'afflux des demandes, nous aurions pu installer sur 105 hectares ! », signale Catherine Légier.

Pour l'instant, trois maraîchers et un arboriculteur cultivent les nouveaux terrains acquis, selon une « Charte d'agriculture biologique de proximité », en partenariat avec la Safer.

Cette dernière a passé une convention avec la communauté de communes, la tenant informée de tous les mouvements fonciers. Elle gère aussi le bail avec les agriculteurs.

« Malheureusement, le budget des collectivités territoriales étant en forte diminution, nous ne pouvons pas prochainement envisager de nouveaux rachats de terre. Par contre, nous sommes toujours vigilants pour mener une véritable politique foncière. Pour cela, nous devons jouer un rôle de coordinateur entre acheteurs et vendeurs. Grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau, nous avons créé un poste de chargé d'études qui a cette fonction », raconte la présidente.

Le chargé d'études a pour mission de mettre en relation bailleurs de terres agricoles et futurs installés et de trouver des débouchés pour les produits bio dans la restauration collective, en lien avec l'association Agribio 84.

« Le fait que la collectivité locale ait une politique foncière et l'affiche incite de potentiels loueurs à libérer leurs terres. Cela leur donne confiance », renchérit Catherine Légier qui est aussi présidente du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du bassin de Cavaillon. Dans ce cadre-là, elle finalise un Plan d'aménagement durable au niveau de trois communautés de communes (dont celle du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse) afin de freiner l'urbanisation galopante et protéger les terres agricoles, avec peut-être la mise en place d'une ZAP (zone agricole protégée).

CK

(1) 31 000 habitants, 254 agriculteurs, 4 470 ha cultivés.

Contact: Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse
Tél. : 04.90.21.43.23

Loire - Des Vignes Relais en Rhône-Alpes

Expérience unique d'installations progressives de vignerons sur des espaces test mis à disposition par la communauté de communes de la Côte roannaise.

« En 2004, le rapport d'orientation de l'Association viticole Roannaise (AVR) alerte les élus de la communauté de communes de la Côte roannaise : il y a urgence à agir pour maintenir le nombre d'exploitations viticoles. Com-

ment installer de nouveaux vignerons hors cadre familial, alors qu'ils doivent démarrer avec des vignes jeunes qui ne seront productives qu'à partir de la troisième année après la plantation ? Ce questionnaire est à l'origine de notre

initiative « vignes relais », explique Béatrice Devaux, directrice du développement économique de cette communauté de communes.

L'idée est de mettre à disposition de jeunes en phase d'installation des vignes déjà pro-

ductives, afin qu'ils puissent tirer un revenu d'activité, le temps que leurs vignes nouvellement plantées entrent en production. C'est également l'occasion pour ces jeunes de se tester et de pratiquer le métier avec l'aide de tuteurs vignerons.

« Dès le départ, nous montons un comité de pilotage qui réunit des représentants des communautés de communes, de l'AVR et du CFPPA de Roanne. Première étape: la recherche du foncier. Cela s'avère bien difficile dans un contexte de crise viticole et de développement important de l'urbanisation », précise la pilote du projet.

Mais en 2006, une opportunité se présente sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux, au nord-ouest de Roanne. La Safer a en stockage 3 hectares de vignes âgées d'une vingtaine d'années, donc en pleine production. Reste à trouver le financement pour leur acquisition (57 000 euros). Les communautés de communes financeront 60 % du montant, une subvention du conseil régional Rhône-Alpes vient en complément (40 %).

Un an plus tard, en septembre 2007, deux porteurs de projets réalisent les premières vendanges avec le soutien des vignerons de l'AVR. Ils ont

signé une convention d'usage temporaire de trois ans renouvelables annuellement. Avec une obligation: conduire le vignoble, au minimum, en agriculture raisonnée. Une fois par an, ils reçoivent la visite des membres du comité de pilotage, histoire de faire un point sanitaire et de se projeter sur l'avenir. La communauté de communes de la Côte Roannaise prend en charge la remise en état des parcelles en remplaçant les pieds de vignes abîmés. En 2012, une petite parcelle doit être replantée.

« L'expérience est très positive. Pour nous, collectivités locales, l'intérêt d'une telle opération est de favoriser le maintien d'activités économiques essentielles au territoire, et aussi de travailler en partenariat avec des acteurs locaux. Lancer une initiative innovante, participer à sa mise en route, et en être un des acteurs, c'est vraiment très stimulant pour l'ensemble des élus et de nos équipes », souligne Béatrice Devaux.

En 2009, un des deux porteurs de projet quitte le dispositif pour s'installer sur son exploitation. Vincent Willenbacher, qui a planté sa propre vigne en 2009, ne compte pas partir tout de suite. D'autant qu'il expérimente une conversion en bio des « vignes relais » avec l'appui des vignerons tuteurs et des techniciens de la chambre d'agriculture. « Un travail qui profitera aux prochains porteurs de projets. Et c'est bien, mais j'espère simplement que mon bail sera renouvelé le temps d'en profiter un peu. Il ne faut pas oublier que le bail signé avec la communauté de communes reste temporaire et précaire », fait-il remarquer.

Mais cette inquiétude n'est pas nourrie par l'afflux des candidats puisqu'aucun autre porteur de projet ne s'est manifesté pour l'instant.

« La crise viticole qui s'aggrave y contribue certainement. Cela nous interroge sur les suites à donner au projet. En tous cas,

nous sommes sûrs que ces terres ne seront jamais abandonnées. Le cas échéant, le domaine pourrait venir en soutien à des vignerons en difficulté », projette Béatrice Devaux.

Contacts : Communauté de communes de la Côte Roannaise :
Tél. : 04 77 64 21 33
Vincent Willenbacher :
"Les Belins" – 42820 Ambierle



Alsace - Rien ne se réalise sans conviction partagée



Installé dans le jardin du curé, Fabrice Meyer a livré pour sa première saison 70 paniers hebdomadaires aux habitants de Manspach.

Dany Dietmann, l'édile de Manspach (Alsace), signe avec un « jeune maraîcher hypermotivé » un contrat de location (bail environnemental) des terres du presbytère. En plein cœur du village, ces presque 2 hectares constructibles – à 10 000 euros l'are – sont pourtant l'objet de bien des convoitises autres qu'agricoles.

« Mon objectif est d'installer de la proximité entre les gens et de faciliter les boucles courtes. En ce sens, l'AMAP est

très « environnemental ». La première saison de l'AMAP de cette commune de 537 habitants est une réussite. La liste d'attente pour avoir un panier est longue. À côté de ce grand jardin de curé qui n'a jamais vu de pesticides, une ancienne grange communale est prêtée à l'AMAP comme lieu de distribution des légumes et de leur stockage. La commune a donné l'autorisation au maraîcher d'aménager un petit étang qui récupère les eaux de

un très bon outil. Même en zone rurale, elle répond à une demande sociale croissante vis-à-vis d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement », explique cet élu

ruissellement. Les deux agriculteurs du village ont donné un sérieux coup de main en prêtant du matériel, en aidant à préparer le terrain...

Tous les ingrédients étaient réunis pour que le projet aboutisse.

« Mais il y en a un déterminant: les membres de l'équipe municipale doivent être convaincus de son bien fondé pour qu'ils puissent eux-mêmes transmettre cette conviction.

Et il en faut du temps pour convaincre ! », s'exclame le maire. Il sait de quoi il parle puisque depuis 1983 il n'a de cesse de lancer des initiatives jugées au départ plus que « farfelues » mais s'intégrant aujourd'hui dans les nouvelles politiques durables⁽¹⁾.

CK

(1) L'élue mène sur sa commune toutes sortes d'expériences sur la gestion des déchets (pesée embarquée, compostage...) et le développement des énergies renouvelables.

Combat syndical

Sensibiliser, toujours sensibiliser

L'action syndicale doit sensibiliser les élus communaux à avoir une vraie stratégie de reconquête des terres agricoles. Aucune initiative durable ne verra le jour sans une volonté et un cadre politique forts.

Depuis quelque temps, les questions liées au foncier agricole surgissent des projets d'aménagement des collectivités territoriales, au point qu'on peut se risquer à dire qu'une mode est en train de naître !

On entendra jamais un maire dire qu'il ne préserve pas les terres agricoles... Cet engouement est toutefois tempéré par les « il ne faut pas être trop rigoriste : les terres en friche, pourquoi ne pas les utiliser pour des zones d'activité par exemple ». Et peu importe si ce sont justement ces arrière-pensées qui créent les friches spéculatives et disqualifient l'agriculture comme activité créatrice de territoires vivants.

Certains maires et collectivités se battent néanmoins pour préserver et redynamiser leur espace vital, installer des paysans malgré les obstacles qui paraissent souvent insurmontables pour arriver à renverser la tendance aux spéculations diverses.

Témoin l'expérience de cette petite commune varoise parmi d'autres, Tourves, qui a décidé avec l'aide de la Safer de recenser les terres en friche sur une surface agricole de 1 600 hectares. Résultat : 800 hectares de terres en friche ou sous exploitées ont été trouvés et la Safer a sélectionné 400 propriétaires destinataires d'un courrier. Trente réponses intéressées pour finalement dix propriétaires représentant vingt hectares prêts à louer leurs parcelles en convention de mise à disposition dans un premier temps. Il y a eu malgré tout, depuis 2009, sept installations dont on doit se réjouir. Dans cette situation, les terres mobilisées avec la volonté politique de la commune et l'implication forte de la Safer ne représentent que 2,5 % des potentialités de cette petite commune.

Les initiatives de ce type, si elles permettent de ralentir « un peu » l'évasion des terres fertiles, ont besoin d'un cadre politique fort pour leur donner la portée d'une vraie stratégie de reconquête.

Les collectivités locales se doivent de fixer des objectifs ambitieux et mettre les



Tourves, place de la mairie. Grâce à la forte volonté politique du maire de cette commune varoise, sept agriculteurs se sont installés sur des terres qui étaient en friche.

moyens financiers pour les faire aboutir, que ce soit pour acheter le foncier agricole en vue de location, ou dans le cadre de CIF ou encore de soutien aux installations.

Mais leurs budgets alloués à la préservation du foncier agricole restent dramatiquement insuffisants par rapport aux besoins de régulation du marché et des installations. Pour traiter seulement l'inventaire des terres en friche, il faudrait un technicien par commune (dixit la Safer) – si celle-ci est volontaire – alors qu'à côté de cela, la procédure dite « terre inculte » est une « usine à gaz » qui a peu de chance d'aboutir à une installation.

L'action syndicale doit permettre, par la sensibilisation des élus, une prise de conscience de l'absolue nécessité, pour rendre leur commune attrayante par la qualité de vie de ses habitants, de développer une agriculture paysanne de proximité. Les militants doivent maintenir une pression politique constante pour isoler ceux qui tentent de brader le patrimoine nourricier. C'est l'objectif premier des « veilleurs fonciers », réseaux de correspondants locaux lanceurs d'alerte qui peuvent aussi s'organiser à travers des

« Collectifs de défense des terres fertiles » où se mobilisent des citoyens « résistants » et des associations locales. Ces alertes permettent de passer ensuite à l'action juridique (contestation de PLU, de Scot...) ou plus offensive sur le terrain : occupations, labours, mobilisations diverses. Le relais local apparaît indispensable pour communiquer, mobiliser et faire tache d'huile.

La participation aux conseils municipaux, à l'élaboration des Scot et des PLU, aux commissions agricoles municipales ou groupes de pression est essentielle car c'est là que s'établit en dernier ressort la politique foncière.

Partout, nous devons soutenir et inciter les élus, à mettre en place de vrais politiques incitatives et des moyens à la hauteur des enjeux.

Les luttes syndicales et citoyennes sont indispensables pour gagner du terrain et arriver à ce qu'une réelle politique d'aménagement en rupture avec les pratiques spéculatives voit le jour. Les annonces préliminaires à la LMA laissaient penser que ça aurait pu être l'occasion...

Michel Apostolo,
paysan dans le Var